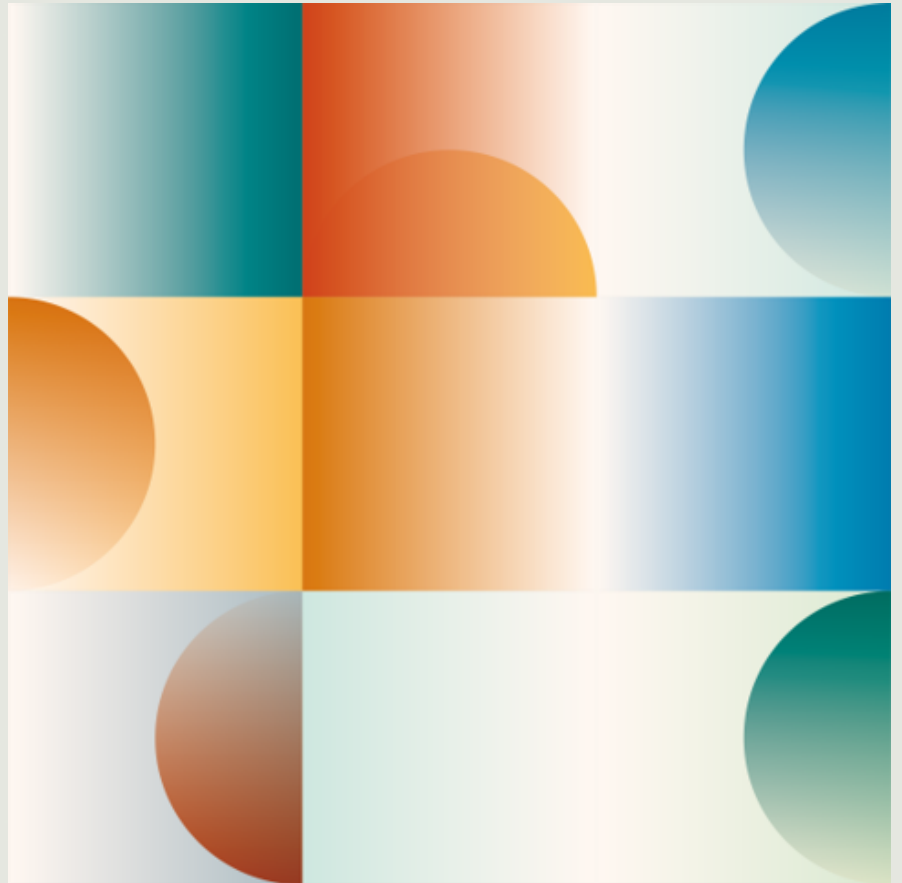


# Mugaz gaindiko Uda Ikastaroak

## Cursos de Verano transfronterizos

### Cours d'Été transfrontaliers



# Réglementation

## 2024

## SOMMAIRE

1. <a href="#">Propositions de cours d'été transfrontaliers</a>	2
2. <a href="#">Thématique</a>	2
3. <a href="#">Caractéristiques des cours</a>	3
4. <a href="#">Envoi de propositions</a>	5
5. <a href="#">Évaluation des propositions</a>	6
6. <a href="#">Validité pédagogique</a>	8
7. <a href="#">Calendrier d'organisation</a>	8
8. <a href="#">Encouragement des propositions provenant d'étudiants</a>	9
9. <a href="#">Généralités</a>	9
10. <a href="#">Édition des cours approuvés</a>	11

# 1. Propositions de cours d'été transfrontaliers

**Les propositions doivent compter sur la participation d'au moins deux institutions ou organismes publics ou privés des différentes régions transfrontalières, dont deux doivent être originaires d'états différents.**

La participation signifie tout type d'engagement envers le Cours d'été transfrontalier, comme par exemple, l'organisation, les conférences, le financement, etc.

Exemple 1 : *Cours d'été sur les microplastiques dans le Golfe de Gascogne*, organisé par le/la directeur/trice de l'UB avec la participation d'un conférencier de l'UPNA et financé par une entreprise de Bayonne.

Exemple 2 : *Cours d'été sur l'application de l'intelligence artificielle dans la gestion des services transfrontaliers*, organisé par Elkargoa avec la participation du Conseil Provincial de Gipuzkoa et un/e professeur/e de l'UPV/EHU.

L'appel envisagera la possibilité d'envoyer des manifestations d'intérêt pour prendre contact avec des partenaires transfrontaliers en vue de la réalisation des cours d'été transfrontaliers. L'appel comportera dans ce sens un paragraphe des manifestations d'intérêt conçu pour recruter les participants au cours d'été et dans lequel on devra concrétiser : les personnes qui le proposent et leur relation avec une institution, le sujet à aborder lors du cours, le résumé des objectifs.

## 2. Thématique

La thématique peut aborder n'importe quel type de questions d'intérêt social ou scientifique mais doit intégrer une approche transfrontalière comme élément transversal.

Ci-après quelques thématiques suggérées :

- = architecture et urbanisme
- culture et art
- enseignement
- santé
- économie
- alimentation et gastronomie
- science et technologie
- changement climatique
- ODD

## **3. Caractéristiques des cours**

### **3.1.- Public concerné :**

Les sessions peuvent être destinées au grand public, aux enseignants, étudiants et professionnels.

On appréciera particulièrement la participation d'un public jeune. Afin d'encourager la participation des jeunes et de nous rapprocher des thèmes qui les intéressent, il est suggéré que les propositions envisagent la possibilité d'intégrer des médecins en formation, des professionnels ou des jeunes agents sociaux.

### **3.2.- Dates de réalisation :**

En 2024, le programme sera concentré sur la semaine du 15 au 19 juillet.

Si le cours proposé ne peut être réalisé aux dates prévues pour des motifs justifiés, il sera possible de proposer des activités à des dates proches de celles définies et qui pourront néanmoins faire partie du programme.

### **3.3.- Lieu :**

Le siège principal sera la Cité des Arts à Bayonne (comme lors des deux premières éditions), mais d'autres lieux pourront néanmoins être proposés.

### **3.4.- Durée :**

En nous basant sur le résultat de la deuxième édition, nous privilégierons les cours s'étendant sur une journée complète.

Il sera possible de considérer une durée supérieure, de deux jours si le besoin est justifié.

### **3.5.- Méthodologies :**

Les méthodologies participatives sont encouragées, avec au moins une table ronde à la fin.

### **3.6.- Format :**

Les cours devront être réalisés en format présentiel, mais les participants pourront participer en présentiel et on-line.

## 3.7.- Langue :

Les cours pourront être donnés dans l'une des langues officielles de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine - Euskadi - Navarre.

On adaptera l'interprétation simultanée aux besoins de chaque cours.

La décision concernant l'interprétation sera prise au cas par cas en fonction des besoins de la proposition, du public auquel elle est destinée et du budget disponible.

## 3.8.- Recommandations pour l'organisation du programme

<b>Horaire</b>	<p>S'il s'agit d'une journée :                  09h30 - 11h00                  11h-11h30 Pause-café                  11h à 13h                  13h -14h Pause-déjeuner                  14h -16h.</p> <p>S'il se déroule sur deux 2 journées de préférence : Si des participants sont originaires d'Amérique latine et connectés en-ligne, il sera possible de prévoir 2 après-midis en adaptant l'horaire de l'après-midi.</p>	<p>Le café et le déjeuner sont servis à la Cité des Arts ; nous conseillons d'encourager les participants à se réunir à ces occasions pour stimuler la formation de réseaux. Il est important de respecter l'horaire pour pouvoir créer ces espaces.</p>
<b>Durée des interventions</b>	45'	35' d'exposition et 10' de questions/débat
<b>Table ronde ou activité participative</b>	Il convient de garantir des espaces pour les tables rondes ou d'autres activités participatives avec des conférenciers et/ou des participants.	
<b>Accompagnement par le/la directeur/trice ou le/la rapporteur/trice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Session d'introduction</li> <li>○ Présentation des participant/es</li> <li>○ Modération des débats</li> <li>○ Synthèse à la fin de chaque journée</li> </ul>	

## 3.9. Frais engagés

Les frais suivants seront couverts pour les propositions sélectionnées jusqu'à hauteur de 3000 euros :

- Organisation de l'activité et diffusion.
- Siège, service technique et d'accueil.
- Interprétation simultanée si le Comité d'évaluation des propositions le juge nécessaire.
- Rémunérations des conférenciers et table ronde.
- Déplacement.
- Hébergement.
- Café et repas.

Pour des raisons justifiées qui seront évaluées par la commission académique, ce montant pourrait être augmenté.

Comme indiqué au point 5, on appréciera positivement les financements spécifiques apportés par les propositions pour que le programme puisse organiser d'avantage d'activités.

Une fois la proposition approuvée, on confectionnera le budget de l'activité avec les frais financés qui sera présenté à la direction du Cours d'été transfrontalier pour accord.

## 4. Envoi de propositions

**L'appel reste ouvert selon le calendrier approuvé. Nous n'accepterons pas de propositions présentées hors délai, sauf si le Comité d'organisation détermine que le programme nécessite un renfort et demande que soient présentées des propositions ad-hoc au-delà du délai stipulé..**

Les propositions doivent être envoyées **via la plateforme d'UIK qui se charge du secrétariat technique du programme. LINK**

Une seule proposition peut être présentée pour chaque directeur/trice.

Chaque activité sera associée à un directeur ou une directrice. La codirection ne sera acceptée que de manière exceptionnelle et pour des motifs justifiés.

Le ou la gestionnaire associé/e à l'activité coïncidant éventuellement ou pas avec le directeur ou la directrice de celle-ci sera le/la seul/e interlocuteur/trice avec l'organisation pour gérer l'activité.

**Veillez remplir obligatoirement les champs marqués d'un astérisque pour que votre proposition puisse être évaluée. Les propositions ne réunissant pas les informations minimales exigées ne seront pas transmises pour être évaluées.**

## 5. Évaluation des propositions

Le Comité d'organisation sera chargé d'évaluer les propositions reçues.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

	<b>Condition</b>	<b>Évaluation</b>	<b>Ponctuation</b>
<b>Régions impliquées dans le Cours</b>	2 régions au moins de chaque État	On ajoutera un point pour chaque participation d'un représentant de l'autre région	0-2
<b>Nombre d'universités participant au cours</b>	2 Universités au moins appartenant à différentes régions	Un point est ajouté pour chaque participation d'un représentant de l'autre université	0-2
<b>Qualité du projet</b>	On comprendra que l'intervention des conférencier/ères proposé/es est confirmée, sauf indication contraire. La majeure partie du programme devra être confirmée.	Qualité des conférencier/ères en fonction de leur CV et de la cohérence avec la thématique.  Contenu du programme  Objectifs du cours d'été	0-3
<b>Élève</b>			
<b>Impact et perspectives de développement</b>	Veuillez ajouter sur la fiche le nombre estimé d'inscriptions prévues.	Sujet d'intérêt et d'actualité  Impact actuel sur le territoire  Impact futur en termes de détection de futures collaborations ou réseaux de recherche	0-3
<b>Viabilité financière / partenaires parrains</b>	Budget du cours	On appréciera les cours en collaboration apportant un financement par des projets de recherche, des subventions publiques, des aides d'entreprises, etc.	0-2
<b>SCORE MAXIMUM</b>			

## 6. Validité pédagogique

Les partenaires universitaires des cours d'été transfrontaliers travaillent sur un accord multilatérale qui contiendra une clause relative à l'intention des universités participant au Consortium pour que soient reconnus les crédits ECTS internationaux (pour les étudiants étrangers) dans le cadre des programmes internes ou des grades ou postgrades, dont les Écoles de Doctorat.

L'accord multilatéral contiendra une clause relative à l'intention des universités participant au Consortium pour élaborer un système de certification de micro-qualifications dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

## 7. Calendrier d'organisation 2024\*

11 décembre au 26 janvier	Délai de présentation des propositions
Janvier	Communication des activités approuvées avec la formule de financement, lieu et dates d'organisation.
	Notification des propositions non retenues.
23 février	Fin du délai d'acceptation des conditions par la direction de l'activité.
15 mars	Fin du délai pour confirmer le titre, les objectifs, le résumé, les sponsors (le cas échéant), liste définitive des conférenciers (en indiquant le numéro d'identité et l'adresse e-mail) et de ratification du programme.
À partir de la confirmation du programme	Clôture du budget et conditions de participation des conférencier/ères entre la direction de l'activité et le secrétariat technique.
	Après approbation du budget par la direction, le secrétariat enverra une invitation officielle aux conférencier/ères.
	Préparation de la diffusion de chaque activité : enregistrement des présentations, etc.
18 avril	Présentation académique de l'édition. Ouverture des inscriptions
À partir du 18 avril	Campagne de diffusion : bulletin général et par cours / posts dans les réseaux sociaux.
20 jours avant le début de l'activité	Apport par la direction de l'activité et des conférenciers/ères du matériel complémentaire nécessaire pour les élèves.
10 jours avant le début de l'activité	Apport par le/la conférencier/ère des documents à utiliser pendant la présentation.
15 juillet	Inauguration de la semaine à 9h00 à la Cité des Arts. La presse sera convoquée.



du 15 au 19 juillet	Tenue de la semaine des Cours d'été transfrontaliers.
23 juillet	Envoie du communiqué de presse d'évaluation.
Septembre	Réunion d'évaluation de l'édition.

*\*Ce calendrier est communiqué à titre indicatif et pourra être éventuellement modifié. La dernière version du calendrier d'organisation sera disponible sur le site [www.uik.eus](http://www.uik.eus).*

## **8. Encouragement des propositions provenant d'étudiants**

Nous continuerons pour cette édition 2024 à encourager les étudiants à participer et à présenter des propositions de cours. Les universités du consortium feront un effort particulier pour susciter l'intérêt des associations d'étudiants et des projets universitaires dirigés par des étudiants pour qu'ils présentent des propositions. Les propositions émanant d'étudiants pour l'édition 2024 seront appréciées de manière positive au moment de la sélection des cours qui composeront l'édition.

## **9. Généralités**

### **9.1. Protection des données à caractère personnel et propriété intellectuelle**

Les données à caractère personnel recueillies, images et voix comprises, seront intégrées dans des fichiers et traitées sous la responsabilité de la Fundación Cursos de Verano de la UPV/EHU (UIK) qui est en charge du secrétariat technique du projet. La légitimation pour le traitement est l'établissement et le développement d'un contrat de prestation de services dont les parties sont la personne intéressée et la fondation.

L'objectif de la collecte et du traitement est la gestion comptable et administrative, l'archivage de tous les cours donnés ainsi que l'utilisation des cours dans des buts pédagogiques ou de recherche. Les données personnelles ne seront ni cédées ni communiquées à des tiers, sauf dans les conditions légales prévues ou si cela s'avère nécessaire pour le bon déroulement de l'objet du cours. Vos données seront conservées pendant les délais établis par la loi.

Les personnes intéressées pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limite du traitement, ainsi que révoquer le consentement donné en adressant une lettre écrite accompagnée d'une copie du document d'identité à l'attention du délégué/de la déléguée à la protection des données, au siège de la Fondation. Si vous estimez que vos droits n'ont pas été dûment respectés, vous pourrez également présenter une réclamation auprès de l'Agence basque de protection des données. Vous trouverez plus d'informations détaillées sur le traitement de vos données à caractère personnel au chapitre « déclaration de confidentialité étendue » sur [www.uik.eus](http://www.uik.eus).

Pour diffuser les activités, seules pourront être utilisées les images et les plateformes définies par UIK. Pour télécharger et utiliser les images des actions de formation développées dans d'autres domaines veuillez adresser votre demande à UIK pour obtenir son consentement exprès. Quiconque prend les images, les télécharge ou les distribue sur des plateformes autres que celles définies dans d'autres

but ou dans des buts différents de ceux d'UIK sera responsable de ces traitements des données à caractère personnel envers les personnes concernées.

## **9.2. Propriété intellectuelle**

Le ou la conférencier/ère garantit qu'il/elle est bien titulaire des droits de propriété intellectuelle du matériel qui sera utilisé pour sa présentation et que celle-ci n'est sous le coup d'aucune charge.

Le ou la conférencier/ère consent à ce qu'UIK puisse divulguer et publier les contenus.

## **9.3. Cession de l'image et de la voix**

Les activités réalisées en présentiel et non diffusées en ligne ne seront pas enregistrées par défaut. L'enregistrement sera réalisé avec l'accord d'UIK.

Si l'enregistrement d'une activité est nécessaire, le ou la conférencier/ère ou le/la directeur/trice autorise expressément UIK à inclure dans tout support audiovisuel le cours qu'il/elle va donner pour qu'il soit reproduit, distribué et/ou communiqué publiquement, concrètement sa propre image ainsi que sa voix captées pendant la réalisation du cours.

Cette présente autorisation accordée à titre gratuit comprend la totalité des utilisations de recherche ou pédagogique éventuelles du matériel capté ou de parties de ce dernier, en utilisant n'importe quel moyen ou support, dont les médias ou les réseaux sociaux.

L'autorisation accordée ici est donnée sera utilisée dans un but pédagogique ou de recherche et n'est soumise à aucune limite temporaire concernant sa concession ou son exploitation. L'autorisation accordée ici n'est pas non plus soumise ou limitée à une zone géographique particulière.

## **9.4. Séances et/ou retransmissions en direct**

La direction et/ou les conférenciers/ères de la séance ou la retransmission en direct indiqueront aux élèves que les séances seront enregistrées et/ou exposées via des plateformes de vidéoconférence le cas échéant. Afin de préserver son intimité, si l'élève ne souhaite pas que son image ou sa voix soit enregistrée, il devra désactiver la caméra et/ou le micro de son dispositif.

Conformément à la loi espagnole organique de protection des données à caractère personnel : et de garantie des droits numériques, le règlement UE 670/2016 et le reste de la législation en vigueur en matière d'utilisation des images à la direction, aux conférenciers(ères, les élèves ainsi que tout autre participant autorisent UIK à disposer d'archives d'images, de vidéos ou d'audios où apparaît de manière explicite et reconnaissable son image ou sa voie enregistrée pendant l'événement et à les diffuser publiquement par tout moyen disponible. Si l'élève ne souhaite pas que son image ou sa voix soit enregistrée, il devra désactiver la caméra et/ou le micro de son dispositif.

## **9.5. Séances sur la plateforme numérique ZOOM**

Étant donné que l'action de formation est réalisée sur des plateformes qui ne sont pas celle d'UIK, c'est-à-dire par exemple par ZOOM, les participants doivent accepter les conditions et les normes de confidentialité de celles-ci.

UIK ne cède pas les données à caractère personnel des participant/es à ces plateformes, les personnes intéressées accordent par conséquent leur consentement librement lors de leur accès et leur inscription à ces plateformes.

## **9.6. Utilisation des enregistrements des cours**

Tous les contenus mis à disposition sont soumis à des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle et leur utilisation et distribution sont également limitées par les règles de protection des données à caractère personnel.

La direction de l'activité pourra demander à UIK l'autorisation de se procurer l'enregistrement afin de le conserver dans ses archives pour consultation ultérieure, ainsi que pour réaliser et publier de courts extraits de celui-ci. Il devra dans tous les cas s'agir d'une diffusion sans but lucratif, avec le logo d'UIK et en indiquant expressément qu'il s'agit des contenus du Cours d'été.

Toute publication intégrale de ces contenus est interdite sans autorisation expresse, préalable et écrite des titulaires de ces droits et d'UIK.

## **10. Édition des cours approuvés**

Les Cours d'Été Transfrontaliers en collaboration avec MSH Bordeaux offrent la possibilité de publier les Cours tenus dans la maison d'édition ouverte UN@.

**La participation aux Cours d'été transfrontaliers implique l'acceptation des conditions légales.**